





## RÈGLEMENT SUMMER BIKE KIDS

Course individuelle de VTT pour enfants à travers le village se déroulant à Château-d'Oex.  
Départs dans l'ordre des catégories selon le programme officiel.  
Conditions de participation : Garçon et fille de 2 à 14 ans.

### 1. RESPONSABILITÉS :

- 1.1 Tous les participants au Summer Bike Kids participent à leurs risques et périls.
- 1.2 Chaque participant doit avoir une assurance accident/maladie et son représentant légal est entièrement responsable de son état de santé.
- 1.3 Les participants sont inscrits sous la responsabilité d'un représentant légal.
- 1.4 L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages corporels et matériels aux participants, spectateurs et tiers.
- 1.5 L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol d'équipements personnels, de vélos ou de biens matériels similaires et autres dommages dans le cadre de l'ensemble de l'événement.

### 2. INSCRIPTIONS :

- 2.1 La participation au Summer Bike Kids est ouverte aux garçons et filles de 2 à 14 ans.
- 2.2 La date limite d'inscription est fixée au 03 juillet 2022. Passé ce délai, le prénom du coureur sur la plaque de cadre ne pourra plus être imprimé. Des inscriptions supplémentaires sont possibles, moyennant un supplément de CHF 10.00 le samedi jusqu'à une heure au plus tard avant le 1<sup>er</sup> départ.
- 2.3 Les demandes sans preuve de paiement ne seront pas traitées.
- 2.4 Les modifications de toute nature ne sont admises que jusqu'au 03 juillet 2022. Les changements ultérieurs ne peuvent être traités qu'à la distribution des plaques de cadre (coût CHF 10.00).
- 2.5 Les plaques de cadre ne seront remises que pendant les heures d'ouverture régulières. Aucune exception n'est possible pour des raisons organisationnelles. La preuve de paiement doit être présentée.
- 2.6 Le prix de participation sera distribué lors du retrait de la plaque de cadre.
- 2.7 L'absence de participation entraînera la perte des frais d'inscription et il n'y a aucun droit à un remboursement. L'organisateur recommande de souscrire une assurance annulation (p. ex. via Data sport) qui rembourse les frais d'inscription en cas de non-participation (accident, maladie, etc.).



## RÈGLEMENT DE COURSE

- 2.8 En cas d'annulation d'ordre sanitaire ou de pandémie, l'inscription sera reportée pour 2023 ou remboursée partiellement.

### CATÉGORIES ET FINANCES D'INSCRIPTIONS :

*Compris dans la finance d'inscription :* Cadeau de participation - Plaque de cadre - Chronométrage.

Catégorie	Années	Âge	Distance et tours	Prix inscr.
Draisiennes*	2017-2022	5 ans et moins	300 m	10.-
Poussins*	2017-2022	5 ans et moins	700 m	10.-
Crack*	2014-2016	6-8 ans	2 km	15.-
Kids*	2012-2013	9-10 ans	4 km	15.-
Junior*	2010-2011	11-12 ans	6 km	15.-
Star*	2008-2009	13-14 ans	7.5 km (3 tours)	15.-

\* Filles et garçons séparés

### 3. LA COURSE :

- 3.1 Le Comité d'organisation se réserve le droit de modification des parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.
- 3.2 Pour la catégorie « draisiennes » les tricycles et vélos sans pédales type draisienne sont admis. Les tracteurs ou voitures à pédales ne sont pas autorisés. Pour les autres catégories ne sont admis que des VTT. Ils doivent être dans un bon état et prêts pour la compétition. Les vélos avec assistance électrique sont interdits dans toutes les catégories.
- 3.3 Le port du casque type « VTT » ou « route » est obligatoire y compris lors de la reconnaissance.
- 3.4 Les parcours sont ouverts à la reconnaissance 1h avant le 1<sup>er</sup> départ.
- 3.5 Les coureurs se placent sur la grille de départ selon leur ordre d'arrivée, il n'y a pas de blocs prévus par l'organisation.
- 3.6 Le port de la plaque de cadre est obligatoire.
- 3.7 La puce de chronométrage est intégrée dans le dossard. Le coureur est responsable du montage correct de la plaque de cadre sur le guidon.
- 3.8 Le changement de vélo est interdit durant la course.



## RÈGLEMENT DE COURSE

- 3.9 Les concurrents doivent se conformer strictement aux consignes données par les responsables de la course et de ses différents secteurs. Le comité d'organisation peut, en cas de non-respect des consignes, disqualifier le coureur fautif.
- 3.10 Les parents ne sont pas autorisés dans la zone de départ et d'arrivée. Sur le parcours, ils devront rester derrière le marquage et le balisage.
- 3.11 Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra se rendre à l'arrivée et s'annoncer.
- 3.12 Les coureurs n'ayant pas passé aux contrôles obligatoires de passage sur la course seront disqualifiés.
- 3.13 Les réclamations doivent être adressées par écrit et au plus tard 20 minutes après le passage du participant sur la ligne d'arrivée, moyennant des frais de CHF 50.00 à la direction de course. Seul un représentant légal sera l'interlocuteur du jury de course.

### 4. RÉSULTATS :

- 4.1 Seuls les coureurs parvenus sur la ligne d'arrivée seront classés.

### 5. GÉNÉRAL :

- 5.1 L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'adapter le règlement ci-dessus à tout moment et sans préavis.
- 5.2 En cas de neutralisation totale, ou d'annulation pure et simple de la course ou de force majeure, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.
- 5.3 Les participants acceptent que les photos, enregistrements vidéo, interviews, etc. puissent être utilisés, sans dédommagement, par l'organisateur, des sponsors ou d'autres prestataires de services à des fins publicitaires. Ces images et enregistrements pourront être diffusés à la radio, à la télévision, sur Internet, sur les médias sociaux, dans la presse écrite ou au cinéma. Toutefois, l'organisateur s'engage à ne pas diffuser d'images pouvant nuire à l'intégrité des participants.
- 5.4 Les données des participants peuvent être utilisées par l'organisateur et ses partenaires à des fins de marketing.
- 5.5 En s'inscrivant, le participant accepte le règlement. Le non-respect du règlement de course entraînera la disqualification.
- 5.6 Les règlements publiés sur Internet en français ont autorité.





## REGLEMENT DES SUMMER BIKE MARATHON

- 3.8 Der Fahrradwechsel ist während des Rennens verboten.
- 3.9 Die Teilnehmer müssen sich strikt an die Anweisungen der Verantwortlichen des Rennens halten. Das Organisationskomitee kann bei Nichtbeachtung der Anweisungen den Teilnehmer disqualifizieren.
- 3.10 Die Eltern sind in Ziel und Startzone ungewünscht. Auf der Strecke müssen sie hinter den Abschränkungen bleiben.
- 3.11 Aus Sicherheitsgründen muss jeder Fahrer, der das Rennen aufgegeben hat sich im Ziel melden.
- 3.12 Fahrer, die nicht bei den obligatorischen Durchgangskontrollen auf der Strecke passiert haben, werden disqualifiziert.
- 3.13 Beschwerden sind schriftliche und spätestens 20 Minuten nach Ankunft des Teilnehmers im Ziel gegen eine Gebühr von CHF 50.00 an die Rennleitung zu richten. Nur ein Gesetzlicher Vertreter wird die Kontaktperson zur Rennleitung sein.

### 4. KLASSIERUNG :

- 4.1 Nur Fahrer, die die Ziellinie erreicht haben, werden klassiert.

### 5. ALLEGEMEINES :

- 5.1 Der Veranstalter behält sich das Recht vor, die oben genannte Verordnung jederzeit und ohne Vorankündigung zu ändern oder anzupassen.
- 5.2 Sollte im Falle höherer Gewalt oder aufgrund der Witterung das Rennen abgebrochen oder gar nicht durchgeführt werden, so wird das Startgeld nicht zurückerstattet.
- 5.3 Die Teilnehmer erklären sich damit einverstanden, dass Fotos, Videoaufzeichnungen, Interviews usw. vom Veranstalter, Sponsoren oder anderen Diensteanbietern für Werbezwecke verwendet werden dürfen, ohne dass eine Entschädigung für Radio, Fernsehen, Internet, soziale Medien, Printmedien oder Filme verlangt werden muss. Der Veranstalter verpflichtet sich jedoch, keine Bilder zu verbreiten, die die Integrität der Teilnehmer beeinträchtigen könnten.
- 5.4 Die Daten der Teilnehmer können vom Veranstalter und seinen Partnern für Marketingzwecke verwendet werden.
- 5.5 Mit der Anmeldung erklärt sich der Teilnehmer mit dem Reglement einverstanden. Missachtung des Rennreglements hat die Disqualifikation zur Folge.
- 5.6 Das im Internet veröffentlichte Reglement in französischer Sprache ist maßgebend.